

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Au plan communal, les priorités répondent aux objectifs de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir l'endettement de la collectivité en limitant le recours à l'emprunt.
- Poursuivre les investissements en adaptant les équipements communaux, notamment en direction des jeunes et des associations.
- Rechercher les financements extérieurs pour optimiser les restes à charge de la collectivité en mobilisant un maximum de subventions.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 206 976.32 €.

#### Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances...)	284 650.00	292 630.00
012 Charges de personnel (salaires et charges sociales)	526 750.00	501 100.00
65 Autres charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)	129 600.00	125 260.00
66 Charges financières (intérêts des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)	35 864.00	35 711.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00
022 Dépenses imprévues	25 000.00	25 000.29
023 Virement à l'investissement	214 211.61	219 489.32
042 Dépenses d'ordre (dotations aux amortissements)	8 818.00	7 785.71
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 893.61</b>	<b>1 206 976.32</b>

Les charges à caractère général sont en augmentation de 2.8 % principalement due à la hausse des prix en général.

015-211502218-20230412-20230604-1-KU  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Les charges de personnel sont en baisse de 4.87 % malgré une augmentation conséquente des assurances du personnel. La commune souhaite contenir ces dépenses.

Les charges de gestion courante diminuent de 3.35 %.

Les charges financières, quant à elle reste stable.

Le virement à l'investissement a augmenté de 2.46 % grâce à la baisse des dépenses et au maintien des recettes.

### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
70 Produits des services	61 000.00	46 500.00
73 Impôts et taxes (TH, TFB, TFNB)	723 582.00	766 192.033
74 Dotations et participations de l'Etat	245 797.00	249 996.00
75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)	46 500.00	50 500.00
76 Produits financiers	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels (produit de cessions...)	0.00	0.00
013 Atténuations de charge (Remboursement rémunération du personnel)	25 000.00	5 000.00
002 Excédent reporté	123 014.61	88 788.32
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 893.61</b>	<b>1 206 976.32</b>

Les produits des services sont en diminution de 23.77 % dû à l'arrêt de la mise à disposition d'un agent donc du remboursement de son salaire par la structure.

### **La Fiscalité**

Le total des ressources attendues est de 655 545 € en hausse de 6.45 %. Cette augmentation est due à l'augmentation des bases par l'Etat. Cette recette correspond aux produits des Taxes Foncières, Taxe d'Habitation restante sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>			14.99 %
<b>Foncier Bâti</b>	50.14 %	50.14 %	50.14 %
<b>Foncier non Bâti</b>	72.13 %	72.13 %	72.13 %

Les prévisions des autres recettes du chapitre 73 sont identiques à l'année 2022.

### **Les dotations**

Le montant des dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité Rurale et Dotation de péréquation) reste stable par rapport à l'année 2022.

Les produits de gestion courante sont en augmentation de 8.6 %.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.  
En investissement, la section est équilibrée également tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 346 283.30 € incluant les restes à réaliser 2022.

### **Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Restes à Réaliser 2022</b>	<b>BP 2023</b>
20 Immobilisations corporelles et études	28 840.00	2 170.00
21-23 Immobilisations incorporelles	296 751.00	453 829.00
16 Remboursement emprunts		233 788.38
001 Déficit d'investissement reporté		250 904.92
	<b>325 591.00</b>	<b>940 692.30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 266 283.30</b>

**Charges Financières** : elles sont en légère baisse dû à la fin du remboursement d'un emprunt.

**Les investissements** prévus pour l'année 2023 sont notamment :

- Le lancement des études pour la construction de la future école : 89 000 €
- La rénovation totale d'un logement communal : 67 000 €
- Acquisitions diverses (mobilier, matériel ...) : 10 000 €
- La fin des travaux à l'école maternelle : 37 000 €
- Des travaux de voirie, fin de ceux prévus en 2022 et nouveaux en 2023 : 165 556 €
- Acquisition de bâtiments : 201 000 €
- Le remboursement du capital de l'annuité de la dette 233 788 €.
- Le déficit reporté 250 904 €.

Auxquels s'ajoute la fin des travaux divers prévus en 2022.

### **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Restes à Réaliser 2022</b>	<b>BP 2023</b>
10 Autofinancement		213 764.92
10 FCTVA sur les travaux 2022		62 564.00
10 Taxe d'Aménagement nouvelles constructions		3 000.00
13 Subventions diverses	362 731.00	29 229.18
16 Emprunt		367 719.17
021 Prélèvement sur le fonctionnement		219 489.32
040 Recettes d'ordre (Dotations aux amortissements)		7 785.71
	<b>362 731.00</b>	<b>903 552.30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 266 283.30</b>

**Les investissements sont financés** par

- Le prélèvement sur le fonctionnement.
- Le FCTVA sur les travaux 2022.
- Les dotations aux amortissements.
- Le remboursement de l'Etat pour les travaux connexes suite à l'opération d'aménagement foncier.
- L'emprunt.
- Les subventions obtenues (Etat, Région, Département, etc...)
- L'excédent capitalisé de 213 764.92 €.

Les recettes propres 2022 permettent de couvrir la dette en capital.

Accusé de réception en préfecture 015-211502216-20230412-20230604-1-AU Date de télétransmission : 12/04/2023 Date de réception préfecture : 12/04/2023
---